

**Procès-verbal N° 05**  
**Réunion du Comité Social et Économique**  
**du 30 mai 2022**

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Secrétaire de séance :

- M. Jean-Pierre MICHEL (CFDT)

Membres titulaires présents :

- Mme Linda DZIEMIASZKO (CFDT)
- Mme Natacha KOLMUS (CFDT)
- Mme Vanessa KUREK (CFDT)
- M. Frédéric MOINE (CFDT)
- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M. Benoît NAUDEY (CFDT)
- 

Titulaire Absent excusé :

- M. Didier GALERNE (CFDT)
- M. Abdelmalik SI BELKHIR (CFDT)
- M. Pascal ROHART (CFDT)
- M. Pascal SEL (CGT)

La séance est ouverte à 10h, par M. JOLY Styve, Président de séance.

J-P M ST

**Questions à l'ordre du jour de la réunion :**

1. Consultation suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le Médecin du Travail à l'égard de Monsieur Christophe GUETTIER
2. Bilan de l'Activité Partielle Longue Durée mise en place au 6 décembre 2021

---

1. Consultation suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le Médecin du Travail à l'égard de Monsieur Christophe GUETTIER

Styve Joly présente la note pour l'inaptitude médicale de Monsieur Christophe GUETTIER et l'étude des possibilités de reclassement qui avait été transmise avec les convocations.

Monsieur Christophe GUETTIER, Technicien de maintenance, est employé au sein de Maser Engineering, Business Line Industries & Procédés de Gellainville. Sa date d'ancienneté est le 13 août 2017.

Il réalisait des interventions techniques pour le compte de clients de la Société et travaillait en itinérance.

Monsieur Christophe GUETTIER a été en arrêt de travail pour maladie à compter 5 avril 2019 jusqu'au 6 avril 2022.

Monsieur Christophe GUETTIER a passé une première visite de reprise le 7 avril 2022, puis une seconde le 19 avril 2022.

Cette seconde visite de reprise avait été précédée d'une étude de poste et des conditions de travail réalisée par la médecine du travail, et d'un échange avec l'employeur en date du 15 avril 2022.

Lors de ces visites de reprise, le Médecin du Travail a émis un avis d'inaptitude concernant Monsieur GUETTIER.

Il a par ailleurs indiqué lors de la seconde visite

« Doit être reclassé sur un poste sédentaire de type administratif ».

Des recherches de reclassement ont donc été menées tant au sein de la Société qu'au sein du groupe.

Malheureusement, aucun poste disponible n'est compatible avec les préconisations du Médecin du Travail et les compétences du salarié qui dispose d'un Bac Pro en Maintenance des Equipements Industriels.

Des mesures de mutations, transformations de poste ou d'aménagement du temps de travail ont également été envisagées mais ne permettent pas de répondre favorablement aux préconisations du Médecin du Travail.

Dans ces conditions, la Direction doit conclure à l'impossibilité de reclassement de Monsieur Christophe GUETTIER dans la Société et dans le groupe auquel elle est rattachée.

J-P M S J

Après discussions, il est procédé au vote pour recueillir l'avis des membres du CSE sur une « *Impossibilité de reclassement* ».

- 2 votes favorables
- 0 vote défavorable
- 4 votes d'abstention

2. Bilan de l'Activité Partielle Longue Durée mise en place au 6 décembre 2021

Styve JOLY précise aux membres du CSE qu'aucune Activité Partielle Longue Durée n'a, au final, été mise en place et qu'il n'y aura pas de renouvellement de la mesure pour le moment..

***La prochaine réunion est prévue le mardi 21 juin 2022,***

Le président demande alors au Secrétaire de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion.

Après un dernier échange de vues en la matière, le président déclare la séance levée à 10h20.

Douai, le 30 mai 2022

*Le secrétaire du C.S.E.*



*Jean-Pierre MICHEL*

*Le Président du C.S.E.*



*Styve JOLY*